



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/197  
2 octobre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme**

Quarante-huitième session (reprise)  
Genève, 9-11 juillet 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN  
TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA  
QUARANTE-HUITIÈME SESSION (REPRISE)**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 9 au 11 juillet 2007

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
I. CONCLUSIONS CONCERTÉES .....	3
II. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 .....	5
III. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	10
<i>Annexes</i>	
I. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Groupe de travail .....	12
II. Participation .....	13

## I. CONCLUSIONS CONCERTÉES

*Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,*

*Ayant examiné le chapitre 12, intitulé «Commerce et développement», du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, reproduit dans le document A/62/6 (chap. 12),*

*Prenant note de la nécessité de revoir le Cadre stratégique et le budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2008-2009 après la douzième session de la Conférence qui se tiendra du 22 au 25 avril 2008,*

*Exprimant la crainte que le budget proposé, qui ne représente qu'un accroissement marginal de 0,2 % par rapport à l'exercice en cours, ne se révèle insuffisant,*

*Rappelant qu'il importe de faire bénéficier du programme toutes les régions en développement et les pays en transition d'une manière qui soit équilibrée sur le plan géographique et fondée sur la demande,*

*Soulignant la nécessité d'améliorer les indicateurs de succès et les indicateurs de résultats,*

*Rappelant la nécessité de traduire en temps utile dans toutes les langues officielles les principales publications de la CNUCED et les pages principales de son site Web, y compris la rubrique «Actualités»,*

*Rappelant qu'il importe que des experts des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, et des pays en transition, participent aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED et rappelant l'importance de leur contribution au processus intergouvernemental,*

*Prenant note de la proposition du Secrétaire général de regrouper les travaux sur la science et la technique et sur le développement au sein de la CNUCED, et de transférer la Section de la science et de la technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises à la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale,*

*Exprimant ses remerciements pour la note explicative du secrétariat visant à faciliter la lecture du programme inscrit dans le projet de budget-programme de l'exercice 2008-2009 et pour la séance d'information organisée à l'intention des représentants avant la réunion du Groupe de travail,*

1. *Recommande à l'Assemblée générale et à ses organes compétents d'approuver le programme reproduit dans le document A/62/6 (chap. 12), en y apportant les modifications suivantes:*

a) *Aux paragraphes 12.1 et 12.3,*

*insérer l'expression «et aux pays en transition» après les mots «pays en développement»;*

b) Au paragraphe 12.39 a) x), Groupes spéciaux d'experts,

*remplacer*, dans le texte anglais, le membre de phrase «at the twelfth session of the United Nations Conference on Trade and Development» par les mots «in the context of UNCTAD XII»;

c) Au paragraphe 12.4 de la vue d'ensemble, *supprimer la dernière phrase*: «L'intégration de questions multisectorielles, telles que la coopération Sud-Sud, la réduction de la pauvreté et la dimension antisexiste, bénéficiera de l'attention qu'elle mérite dans le cadre de la réalisation de ces objectifs.»;

d) Au paragraphe 12.41 b), *insérer* «les pays en développement, y compris les pays les moins avancés,» après les mots «à rendre»;

e) Au paragraphe 12.8, à la troisième ligne, après les mots «pays en développement», *ajouter* «y compris les pays les moins avancés,» et après les mots «les pays en transition» *remplacer* «et tout particulièrement par les entreprises de ces pays» par «en faveur de leurs entreprises»;

2. *Demande* au secrétariat, lorsqu'il planifiera les activités et qu'il allouera les ressources destinées à leur mise en œuvre:

a) De faire en sorte que les activités soient planifiées et mises en œuvre selon une répartition géographique équilibrée et en fonction de la demande;

b) De faire en sorte que tous les sous-programmes bénéficient de ressources suffisantes pour l'exécution complète et efficace des travaux correspondants;

c) D'assurer la mise en œuvre intégrale des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, afin que toutes les régions en développement et les pays en transition puissent profiter pleinement des cours;

d) D'appliquer un programme global et bien conçu relatif aux produits de base afin d'assurer une croissance économique soutenue et de combattre la pauvreté, particulièrement dans les pays tributaires de l'exportation de produits de base;

e) De renforcer ses travaux sur les industries novatrices et ses activités de collecte de fonds destinés à ces travaux;

f) De renforcer encore les travaux relatifs aux secteurs nouveaux et dynamiques, notamment ceux qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement, en vue d'aider ces pays, y compris les moins avancés, et les pays en transition dans ce domaine;

g) De renforcer encore la synergie et la cohérence entre les programmes de développement de l'Afrique et des pays les moins avancés, et d'assurer la mise en œuvre rationnelle de programmes spéciaux traitant des priorités et des besoins particuliers des petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral ou de transit;

h) De renforcer ses travaux relatifs à l'assurance conformément aux dispositions des paragraphes 44 et 54 du Consensus de São Paulo ainsi que ses activités de collecte de fonds pour financer ces travaux, et de prévoir des effectifs suffisants;

3. *Demande* au secrétariat d'engager un processus informel, faisant intervenir les représentants des États membres, en vue d'améliorer les indicateurs de succès et les indicateurs de résultats, en tenant compte des décisions et conclusions de la douzième session de la Conférence, afin d'étayer le prochain débat sur le Cadre stratégique, de présenter aux États membres des variantes possibles d'indicateurs améliorés de succès et de résultats, et de rendre compte aux États membres de l'avancement des travaux;

4. *Demande* au secrétariat:

a) De ne ménager aucun effort pour que les principales publications de la CNUCED, en particulier celles qui doivent être examinées par le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires, soient traduites le plus rapidement possible dans les langues officielles de l'ONU;

b) De faire en sorte que les pages principales du site Web de la CNUCED, y compris la rubrique «Actualités», soient traduites dans toutes les langues officielles, en particulier les pages qui traitent de la douzième session de la Conférence;

5. *Attend avec intérêt* d'avoir de nouvelles consultations informelles avec le secrétariat concernant le transfert envisagé de la Section de la science et de la technologie, compte tenu des observations faites par les États membres au cours de la présente session du Groupe de travail;

6. *Demande* au Secrétaire général de trouver d'urgence une solution durable pour financer la participation d'experts des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED, et de rendre compte aux États membres du résultat obtenu;

7. *Demande* au secrétariat d'améliorer encore la qualité et la clarté de ses documents et de la note explicative à l'intention du Groupe de travail, notamment en utilisant davantage les chiffres du fascicule sur le budget, et d'organiser des séances d'information concernant ces documents au moment de leur publication, afin de faciliter leur examen par le Groupe de travail.

## II. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

### A. Déclarations liminaires

1. La **Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base**, parlant au nom du Secrétaire général de la CNUCED, a présenté le chapitre 12 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, proposé par le Secrétaire général de l'ONU. Ce chapitre portait sur le programme de travail ordinaire de la CNUCED, y compris les activités financées par des fonds extrabudgétaires. Toutes les suggestions faites par le Groupe de travail en janvier avaient été acceptées par le Secrétaire général de l'ONU à New York et prises en compte dans le document à l'étude. Le projet de budget-programme

était fondé sur les mandats établis à la onzième session de la Conférence, l'accent étant mis sur les questions qui revêtaient une importance particulière pour les États membres dans la conjoncture mondiale. Ces questions étaient notamment les suivantes: coopération Sud-Sud; propriété intellectuelle et développement; transfert et diffusion de technologies; utilisation des ressources biologiques; intégration des questions relatives aux produits de base dans les stratégies de développement nationales, régionales et internationales; et obstacles non tarifaires. En outre, le projet de budget tenait compte de questions soulevées récemment dans les débats intergouvernementaux, ainsi que de la suite à donner au Sommet mondial sur la société de l'information. La douzième session de la Conférence aurait des incidences sur les activités de la CNUCED, aussi le Groupe de travail aurait-il la possibilité d'apporter des ajustements au programme de travail a posteriori.

2. Le budget proposé – environ 117,3 millions de dollars – permettrait à la CNUCED d'exécuter avec efficacité et efficacie toutes les activités inscrites au programme. L'augmentation de 0,2 % par rapport à l'exercice en cours tenait principalement à ce qu'il était prévu de créer un nouveau poste P-3 pour renforcer le programme relatif aux examens de la politique d'investissement. Les activités concernant le développement de l'Afrique avaient été transférées du sous-programme 1 au sous-programme 5 et renforcées par l'attribution d'un poste supplémentaire venant de la rubrique «Appui au programme». Le budget avait également fait l'objet de plusieurs réalignements internes.

3. Le transfert proposé de la Section de la science et de la technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises à la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale permettrait de regrouper toutes les activités de base de la CNUCED concernant la science et la technologie, y compris les technologies de l'information et de la communication. Cette proposition découlait d'une recommandation faite par le Conseil scientifique et technique de la CNUCED, qui avait conclu que cela aiderait à faire mieux connaître les travaux de celle-ci dans le domaine en question, permettrait de traiter les questions relatives à la science et à la technologie d'une façon plus approfondie et mieux intégrée et renforcerait la synergie et la cohérence entre les équipes de la CNUCED chargées de l'application et du suivi des décisions prises au Sommet mondial sur la société de l'information. Ce transfert répondrait également aux demandes du Conseil économique et social, qui avait préconisé la fourniture d'une aide efficace et adéquate au secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, ainsi que le renforcement du rôle de la CNUCED en tant que centre de coordination du système des Nations Unies pour les questions relatives à la science et à la technologie.

4. En ce qui concernait les objets de dépense autres que les postes, le montant des ressources demeurait pour l'essentiel inchangé, avec cependant une légère augmentation des frais de voyage des représentants, due à l'élargissement de la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Pour ce qui était des ressources extrabudgétaires, on prévoyait une diminution d'environ 10 % par rapport à celles de l'exercice biennal en cours. Il fallait cependant bien voir que ces dernières avaient augmenté de 20 % et que, par conséquent, cette baisse aurait pour effet de réaligner le montant des ressources sur la tendance à long terme. D'après les estimations, les fonds extrabudgétaires représentaient environ un tiers des ressources totales de la CNUCED.

5. Quant au financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, on n'avait pas encore trouvé de méthode viable, faute de consensus sur l'utilisation des ressources du budget ordinaire, et les contributions au fonds d'affectation spéciale créé à cette fin s'étaient révélées insuffisantes. On pourrait étudier la question dans le cadre des préparatifs de la douzième session de la Conférence, en vue de trouver une solution définitive.

6. Le représentant du **Honduras**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il serait bon d'axer le débat sur les liens entre les éléments de programme et les allocations de ressources, puisque les aspects programmatiques avaient déjà été étudiés en janvier. Il était dommage que l'on n'ait pas encore trouvé de méthode viable pour le financement de la participation d'experts des pays en développement. L'augmentation prévue des ressources – 0,2 % – ne compensait pas la diminution de 2 millions de dollars du budget de l'exercice en cours par rapport à celui de 2004-2005. Cela n'incitait guère à l'optimisme, compte tenu en particulier du fait que l'examen à mi-parcours avait conclu à la nécessité de renforcer les trois piliers de l'activité de la CNUCED. Il ne faudrait pas que la diminution du nombre de postes temporaires financés par des ressources extrabudgétaires ait de lourdes incidences administratives sur les postes inscrits au budget ordinaire, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'analyse. Le représentant a noté avec satisfaction que le projet de budget, sous sa forme actuelle, ne s'écartait guère du programme de travail qui avait été examiné en janvier.

7. Les activités de recherche et d'analyse du sous-programme 1 faisaient partie intégrante du mandat et donc des activités de la CNUCED. Lors de l'examen à mi-parcours, en 2006, l'accent avait d'ailleurs été mis tout particulièrement sur cet aspect essentiel de son travail. Le représentant était heureux de voir que la question de la marge d'action, à laquelle le Groupe des 77 attachait une grande importance, restait inscrite au programme de travail. Les activités visant à aider les pays en développement à faire face aux nouveaux problèmes y figuraient aussi en bonne place. Le Groupe des 77 notait avec satisfaction que le sous-programme prévoyait des mesures de suivi de la Conférence sur le financement du développement, conformément aux mandats de la CNUCED. Il fallait poursuivre dans cette voie afin de renforcer encore les trois piliers de l'organisation. D'où la nécessité d'appuyer ce programme.

8. À propos de la coopération Sud-Sud, les pays en développement comptaient sur le ferme appui de la CNUCED, qui était appelée à faciliter la collaboration ainsi que le soutien institutionnel des pays du Nord. Cela dit, la CNUCED était une instance universelle et la coopération Sud-Sud ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud. Il fallait que la Conférence, à sa douzième session, donne un mandat renforcé afin de soutenir les demandes de révision et d'augmentation du budget de la CNUCED adressées à l'Assemblée générale.

9. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit qu'il approuvait la déclaration qui venait d'être faite par le représentant du Groupe des 77 et de la Chine. S'interrogeant sur la suite donnée aux conclusions de la réunion tenue par le Groupe de travail en janvier, il a noté avec satisfaction que les documents de session avaient été distribués en temps voulu, que le secrétariat avait organisé des réunions d'information informelles et qu'il avait fourni des renseignements sur les sources de financement des activités, comme convenu au mois de janvier. Toutefois, on avait besoin de renseignements plus précis sur la mesure des résultats, pour en accroître la transparence et la qualité, ainsi que d'explications concernant les méthodes utilisées pour établir les indicateurs. Il eût également été utile d'avoir des renseignements qualitatifs sur ce qui avait été réalisé.

10. Le représentant a demandé s'il avait été tenu compte, dans le projet de budget-programme, des décisions que pourrait prendre la Conférence à sa douzième session. Les prévisions concernant les ressources ne devraient pas préjuger des résultats de cette session, mais il fallait qu'elles soient suffisamment souples pour que le budget puisse être adapté en conséquence. Le représentant a également demandé si la faible augmentation du budget permettrait à la CNUCED de financer à la fois la tenue de la session de la Conférence et la mise en œuvre de ses décisions.

11. Le Groupe latino-américain et caraïbe aurait souhaité que les cours visés au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok soient organisés comme prévu sur une base annuelle et non biennale dans les pays de la région. Il fallait renforcer les sous-programmes 2 et 3. À propos du sous-programme 2, le représentant a souligné l'importance des programmes interrégionaux pour les activités concernant le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises, EMPRETEC, la science et la technologie, les politiques d'investissement, la politique de concurrence et la protection des consommateurs. Il convenait également de renforcer l'action dans les domaines suivants: agriculture biologique, biocommerce et biocombustibles; analyse de l'impact de l'investissement étranger direct sur le développement; promotion de l'entrepreneuriat dans les petites entreprises; établissement de liens entre les petites et moyennes entreprises et les sociétés transnationales; renforcement de la compétitivité grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication; diversification de l'économie et formation de hauts fonctionnaires aux négociations commerciales, notamment aux négociations sur le commerce des produits agricoles. On devrait aussi fournir un appui accru au secteur universitaire.

12. Il était encourageant de voir que certaines activités prévues pour 2008-2009 allaient dans le sens du paragraphe 33 du Consensus de São Paulo. Les stratégies de la CNUCED et la composition de son secrétariat devaient absolument être équilibrées du point de vue géographique. Le Groupe latino-américain et caraïbe souhaiterait avoir de plus amples renseignements sur le mode de recrutement du personnel de la CNUCED, en particulier pour les personnes venant de pays non représentés ou sous-représentés. Enfin, la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED devrait être financée au moyen du budget ordinaire.

13. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le thème principal et les thèmes subsidiaires de la douzième session de la Conférence donnaient des indications claires pour définir le mandat général de la CNUCED. La faible augmentation du budget ordinaire et la forte diminution des ressources extrabudgétaires risquaient d'empêcher la CNUCED de s'acquitter de sa tâche, et n'étaient pas conformes à la décision, prise à l'issue de l'examen à mi-parcours, de renforcer les trois piliers de cet organisme. Il était également à craindre que la réduction disproportionnée du nombre de postes temporaires financés par des ressources extrabudgétaires ait de lourdes incidences, du point de vue administratif et technique, sur les postes inscrits au budget ordinaire, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'analyse.

14. Le Groupe asiatique jugeait importantes les questions suivantes, relatives à la mondialisation et l'interdépendance: intégration de la notion de marge d'action; promotion de la bonne gouvernance économique au niveau international et renforcement de la cohérence entre les systèmes et accords commerciaux, financiers et monétaires; dette et financement du



développement; lutte contre les déséquilibres mondiaux risquant de nuire à l'économie internationale. Le secrétariat devrait veiller à ce que le transfert des activités concernant le développement de l'Afrique du sous-programme 1 au sous-programme 5 n'ait pas d'effet défavorable sur les ressources et les activités du sous-programme 1.

15. Le Groupe asiatique attachait une grande importance aux activités du sous-programme 2 – investissement, science et technologie, développement des entreprises – et à leur contribution au développement. Il espérait que les ressources prévues seraient effectivement mobilisées pour faciliter leur exécution.

16. Il fallait veiller à ce que les activités liées au commerce inscrites dans le sous-programme 3 contribuent aussi au développement. La diminution des ressources extrabudgétaires consacrées à ce sous-programme risquait de nuire au renforcement des capacités et on devait étudier les moyens d'en atténuer les conséquences.

17. Le sous-programme 4, qui répondait à certains besoins des pays d'Asie, en particulier dans le secteur des transports, était également très important. Il concernait aussi les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. Le Groupe asiatique craignait que la réduction des ressources financières et humaines affectées à ce sous-programme ait des répercussions négatives sur les activités et les projets en faveur de l'Asie. Il fallait absolument étudier les moyens d'atténuer l'effet de cette baisse.

18. L'appui institutionnel et financier de diverses sources était très important pour la coopération Sud-Sud. La CNUCED devait soutenir fermement celle-ci, tout en facilitant et encourageant la collaboration des pays du Nord. Il fallait faire de la coopération Sud-Sud une question transversale à la CNUCED et, cet organisme revêtant un caractère universel, la considérer comme complémentaire de la coopération Nord-Sud. On devait trouver immédiatement une solution viable et définitive au problème du financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts et aux activités de la CNUCED, afin que les unes et les autres soient utiles et contribuent effectivement au développement. Le secrétariat devait prendre dûment en considération les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, dans le cadre du sous-programme 5 restructuré.

19. Le représentant du **Portugal**, parlant au nom de l'**Union européenne**, partageait la préoccupation du Groupe asiatique, concernant l'examen séparé, par le Groupe de travail, du projet de programme de la CNUCED et des incidences financières correspondantes. L'Union européenne se félicitait de l'augmentation de 0,2 % du budget ordinaire et était certaine que le secrétariat répartirait judicieusement les ressources supplémentaires pour préparer la douzième session de la Conférence. Il était également important d'assurer une répartition géographique équitable des activités de la CNUCED afin d'optimiser l'utilisation des ressources.

20. Le représentant a accueilli avec satisfaction les renseignements détaillés fournis sur la répartition des postes. Toutefois, il n'était pas facile d'extraire du budget des renseignements sur les résultats escomptés, les délais et les bénéficiaires de certaines activités. Malheureusement, les indicateurs n'avaient pas été ajustés de façon à mieux mesurer les résultats des travaux de la CNUCED, bien que le Groupe de travail eût adopté une conclusion concertée à cet effet en janvier. En outre, le représentant a demandé à nouveau que soit donné un aperçu de la

coopération entre les divisions sur les questions intersectorielles. L'Union européenne insistait sur la nécessité de respecter les décisions et conclusions concertées antérieures, conformément au paragraphe 9 des conclusions concertées figurant dans le document TD/B/WP/193.

21. L'Union européenne soulignait que le Groupe de travail ne devrait pas anticiper les décisions qui pourraient être prises à la douzième session de la Conférence, concernant notamment le rapport du Groupe de personnalités, et notait qu'il faudrait peut-être réviser le budget après la session.

22. Le représentant du **Bélarus** approuvait la légère augmentation du budget et priait instamment le secrétariat de veiller à une répartition géographique équitable des ressources, en faveur non seulement des pays en développement mais également des pays en transition, comme convenu par le Groupe de travail en janvier.

23. Le représentant du **Zimbabwe** a déclaré que le Groupe africain avait déjà indiqué les questions revêtant une importance particulière pour l'Afrique. Il demandait au secrétariat de veiller à ce qu'elles soient prises en compte dans le nouveau budget.

24. Le représentant du **Bangladesh** a dit que son pays s'intéressait tout particulièrement au sous-programme 5B.

#### **B. Réunions informelles**

25. Le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations dans le cadre de réunions informelles.

#### **C. Décision du Groupe de travail**

26. À sa séance plénière de clôture, le 11 juillet 2007, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées dont le texte est reproduit au chapitre I ci-dessus.

### **III. QUESTIONS D'ORGANISATION**

#### **A. Élection du bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

27. À la séance plénière d'ouverture de la première partie de sa quarante-huitième session, le 29 janvier 2007, le Groupe de travail a élu M. Christophe Guilhou (France) Président et M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran) Vice-Président-Rapporteur.

#### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

28. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/192. L'ordre du jour de la session était le suivant:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Examen du programme de travail: projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**C. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session  
du Groupe de travail**  
(Point 4 de l'ordre du jour)

29. À la séance plénière de clôture de sa session (reprise), le 11 juillet 2007, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session (voir l'annexe I ci-après).

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce  
et du développement**  
(Point 6 de l'ordre du jour)

30. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa session.

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION  
DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique: évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Argentine	États-Unis d'Amérique
Bangladesh	France
Bélarus	Iran (République islamique d')
Belgique	Japon
Chine	Zimbabwe

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Allemagne	Madagascar
Botswana	Mexique
Brésil	Nigéria
Colombie	Pologne
El Salvador	République dominicaine
Équateur	République tchèque
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Singapour
Grèce	Slovénie
Honduras	Soudan
Inde	Sri Lanka
Indonésie	Thaïlande
Israël	Venezuela (République bolivarienne du)
Kenya	Zambie

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Union africaine  
Commission européenne

-----

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/WP(48)/INF.2.